

AVIS DU 22 SEPTEMBRE 2015 AUX ANCIENS CLIENTS DE FIRST LEASIDE SECURITIES INC. (« FLSI »)

Mise à jour sur l'examen des réclamations par le FCPE

Le FCPE a fini d'examiner toutes les réclamations déposées par les anciens clients de FLSI et il a transmis à toutes les personnes dont le dossier de réclamation est actif sa décision sur l'admissibilité à la garantie de leur réclamation en vertu des [Principes de la garantie](#) du FCPE et des [Procédures d'administration des réclamations](#) du FCPE.

Conformément aux [Procédures d'administration des réclamations](#) du FCPE, après avoir été informés de la décision sur leur admissibilité à la garantie, les réclamants peuvent faire une demande d'appel de la décision devant le comité protection. Le FCPE continue à examiner un certain nombre de requêtes d'appel déposées par des réclamants et à tenir des auditions devant le comité d'appel.

Depuis octobre 2014, un certain nombre de décisions du comité d'appel ayant trait à des appels de clients ont été publiées. Les décisions en version expurgée sont disponibles [ici](#). Des principes et constatations clés tirés de ces décisions sont disponibles [ici](#).

Pour en savoir plus sur les Principes de la garantie et les Procédures d'administration des réclamations du FCPE de même que sur les directives du FCPE ayant trait aux auditions d'appel, communiquez avec le FCPE au 416 866-8366, ou sans frais au 1 866 243-6981, ou visitez le site Internet du FCPE au www.fcpe.ca.

Autres mises à jour

Grant Thornton SENCRL, en sa qualité de séquestre des sociétés membres du Groupe First Leaside, a fait une mise à jour sur son site Internet concernant le processus de la mise sous séquestre. La mise à jour est disponible [ici](#).

Fidelity Clearing Canada ULC (« Fidelity ») a affiché sur son site Internet une foire aux questions concernant les comptes clients détenus par Fidelity et comprend de l'information à propos de demander un transfert de comptes. Le document est disponible [ici](#).

